

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 mars 2024 à 20h, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 06/03/2024.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents: DENOUVION Victor, BELBEZE Isabelle, BRUGERE Thierry, ABOULGHAZI Naziha, GUERRERO Lionel, FEZZANI Soufia, LINARES François, DE CARVALHO Albertine, CARNEIRO Jean-Marc, BENCHARGUI Suzanne, BOUTRY Pascal, ROSSETTO Claudine, AUTECHAUD Eric, MILHORAT Claude, ROQUES Patrick, CALVET Gilles, COSTES-ROBLES Christelle, BAHUT Cécile, CHIBLI Rachid, LAIGNELET Anne, CHEMIN Marie-Ange, GOMEZ-GEIL Clémentine, GEROMEL Bastien, DEHAUMONT Elodie, BOURGEADE-DELMAS Lucas, BUSCATO Thierry, MARTINS Emmanuel, MAUGRION Sophie.

Avaient donné pouvoir: FARRET Corinne à DENOUVION Victor.

M. Lucas BOURGEADE-DELMAS est élu secrétaire de séance.

Présents : 28
Votants : 29
Pour : 29
Contre :
Abstention :



OBJET : DÉLIBÉRATION N° 2024-36 – ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES PETITES VILLES DE FRANCE (APVF)

Monsieur le Maire indique que l'Association des Petites Villes de France (APVF) fédère les communes de 2 500 à 25 000 habitants sur tout le territoire métropolitain et d'Outre-Mer pour promouvoir leur rôle primordial dans l'aménagement du territoire et faire entendre leurs voix. L'APVF est un réseau, pluraliste, actif et convivial au service des petites villes.

Elle organise des rencontres régionales régulières d'élus de petites villes pour partager solutions et bonnes pratiques sur les enjeux du mandat municipal.

Elle tient tous les ans les Assises de petites villes, grand moment d'échanges et de débat, et organise au cours de l'année des journées d'études en fonction de l'actualité législative.

Elle met à la disposition des élus adhérents et leurs équipes un avocat en droit des collectivités territoriales pour répondre rapidement et précisément à toute question juridique. L'APVF est une source d'informations, claire, précise et rapide.

Elle publie un mensuel « le Tribune des Petites Villes » ainsi qu'une newsletter hebdomadaire qui couvrent l'actualité territoriale et permettent d'anticiper les réformes.

Elle rédige des notes techniques précises et des recueils de bonnes pratiques.

Elle réserve l'accès à ses adhérents d'un espace de documentation via son site internet www.apvf.asso.fr et à différents webinaires de formations.

L'APVF est un réseau reconnu et efficace pour défendre les petites villes. Elle agit auprès des décideurs pour faciliter l'exercice du mandat local.

Elle s'appuie sur un réseau de parlementaires pour défendre les petites et moyennes villes et porter des amendements élaborés en lien avec ses adhérents.

Elle organise des commissions thématiques internes permettant d'identifier des chantiers et des propositions communes sur divers sujets liés à la gestion publique locale.

Elle défend les petites villes à tous les niveaux pertinents.

Elle a établi un dialogue permanent avec les pouvoirs publics (Gouvernement, Parlement...).

Elle est représentée et participe activement à toutes les instances-clés du monde local (Comité des finances locales...). Elle valorise les petites villes sur le plan médiatique à travers l'organisation de conférences de presse, la mise en relation de journalistes avec des maires de petites villes et des prises de position publiques largement relayées dans presse nationale et régionale.

Face à un contexte réglementaire, financier et territorial de plus en plus complexe, l'adhésion de la ville à l'APVF revêt donc un intérêt manifeste pour la Collectivité en termes de ressources pour les élus et les

services

Accusé de réception en préfecture
031-213104904-20240312-DELIB202436-DE

Reçu le 15/03/2024



La cotisation annuelle prévue par les statuts de l'association est fixée à 0,11 centime par habitant pour l'année civile 2024, à laquelle s'ajoute l'abonnement annuel à la revue la « Tribune des Petites Villes » qui s'élève à 30,63€ TTC. À titre exceptionnel, et comme vu avec l'Association des petites villes de France, la commune de Saint-Jory bénéficiera de la gratuité pour sa première année d'adhésion.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE de confirmer l'adhésion à l'Association des Petites Villes de France

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Publié le : 18/03/2024

 

Le Maire, Victor DENOUVION

Le secrétaire de séance, Lucas BOURGEADE-DELMAS

